80e ANNEE. — N° 99. DIMANCHE 25 AOUT 1940.

30 c. **Journal du Lot** 30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

*Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche*

**Abonnements**

| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|
| LOT et Départements limitrophes ..... | 18 fr. 50 | 28 fr. | 45 fr. |
| Autres départements ..... | 20 fr. | 30 fr. | 48 fr. |

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

**Rédaction & Administration**
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
*Rédacteurs :* Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

**Publicité**

| | |
|---|---|
| ANNONCES JUDICIAIRES..... | 1 fr. 90 |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... | 2 fr. 25 |
| RÉCLAMES 3e page ( — d° — )..... | 3 fr. 50 |
| » 2e page ( — d° — )..... | 6 fr. » |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

# L'ETAT et ses serviteurs

*Dans l'abîme de misère et de honte où le régime déchu nous a fait sombrer, la promesse d'une « Révolution Nationale » est venue juste à point pour nous sauver du désespoir. Elle est apparue comme la seule possibilité d'un relèvement de la France. Le pays s'est tourné vers elle et suit d'un cœur fervent et anxieux les efforts du gouvernement qui n'a pas craint de se mesurer à cette tâche immense et d'assumer l'effrayante responsabilité de prendre en charge le sort de notre grande patrie malheureuse ! On voudrait tant l'aider à réussir !*

***

*Il est reconnu que tout est à restaurer dans cet amas de ruines que nous a laissé la défaite. Mais on ne saurait dire s'il fallait commencer par changer les institutions ou les hommes. Seulement on est sûr que pour mener cette œuvre à bien il faudra pouvoir compter sur le dévouement et la fidélité des agents d'exécution. Rien ne pourrait être plus hasardeux que de donner la mission d'appliquer les méthodes nouvelles à des hommes animés de l'esprit ancien.*

*Il ne suffit pas de prendre des décrets. Sur un papier, même enrichi d'illustres signatures, ils ne sont que lettre morte. Du noir sur du blanc ! Pour leur donner le souffle et la vie, il faut ensuite l'intervention des fonctionnaires chargés de les exécuter.*

*Suivant qu'ils le feront bien ou mal, la besogne gouvernementale aura d'heureux ou de malheureux effets. De leur bonne ou de leur mauvaise volonté dépendent pour une grande part le succès ou l'échec.*

***

*Nous en avons tant connu de ces lois, de ces décrets, même de ceux rendus par des ministres solennellement investis des « pleins-pouvoirs », les pauvres ! Nous en avons tant vu de ces projets décisifs et terribles qui devaient tout sauver, tout fracasser et qui ne changeaient rien à rien, ajoutant seulement un flot perdu à la marée débordante des paperasseries législatives et administratives !*

*Pour éviter ce danger, il importe que le gouvernement s'assure que ses enfants ne seront pas changés en nourrice, que ses volontés ne seront pas détournées en route et ses intentions travesties.*

*Il est si facile à des agents d'exécution de dénaturer, de fausser, d'annihiler même la meilleure loi du monde rien que par la pharisaïque et hypocrite manière de la mettre en œuvre et de créer ainsi du mécontentement là où elle devrait faire de la satisfaction. Le gouvernement est en droit d'exiger de ses fonctionnaires qu'ils soient intelligents et fidèles : intelligents pour bien comprendre et fidèles pour bien servir.*

***

*Entre ceux qui font les lois et ceux pour qui elles sont faites, il y a la foule des intermédiaires étagés suivant une hiérarchie descendante qui s'étale à mesure qu'elle descend ; il y a ce nombreux personnel administratif chargé de l'exécution.*

*Indispensables, ces fonctionnaires peuvent et doivent être des collaborateurs précieux. Il ne faut pas qu'entre la volonté gouvernementale et sa réalisation ils élèvent un obstacle sur qui tous les efforts viendraient s'amortir comme des coups de poing sur un matelas. Ni force d'inertie, ni résistance ouverte. Trop longtemps on avait admis cette énormité que les agents de l'Etat aient la possibilité de contrecarrer l'Etat.*

*Il y a là toute une manière d'être dont quelque chose doit subsister encore puisque dans sa dernière allocution le maréchal Pétain disait :*

« J'ai pu constater, en maintes circonstances, avec une peine réelle, « que les intentions du gouvernement étaient travesties et dénaturées par une « propagande perfide et que des mesures mûrement réfléchies étaient « empêchées de porter leurs fruits par l'inertie, l'incapacité ou la trahison « d'un trop grand nombre d'agents d'exécution. Ces défaillances, ces trahi- « sons seront recherchées et sanctionnées. »

*Il les faut promptes, ces sanctions, et rudes et exemplaires ! Le gouvernement ne doit pas être gêné dans son œuvre de salut public. Qu'il soit soutenu par cette pensée qu'il n'a pas le droit d'échouer. Car son échec serait le suprême malheur de la France !*

*Et cela vaut bien la révocation de ses mauvais serviteurs !*

Emile LAPORTE.

# De l'essence avec de l'eau

Un confrère auvergnat se dit en mesure d'affirmer qu'au cours de l'offensive allemande contre notre pays, on a vu des soldats conducteurs de voitures automobiles fabriquer de l'essence avec de l'eau pure. C'est exact, un automobiliste de ma connaissance, bénéficiaire du fait, en peut attester.

Ces soldats puisaient un seau d'eau n'importe où, y jetaient quelques rondelles. L'eau se mettait à bouillonner. Ils y mettaient encore une capsule qui la colorait légèrement et ainsi faite la versaient dans le réservoir à carburant de leur véhicule.

Mais nous comprenons maintenant pourquoi les destructions de dépôts d'essence et de raffineries faites à grands frais par l'aviation anglaise n'a pas eu pour le haut commandement allemand l'importance que nous pensions. Fabriquer de l'essence avec de l'eau comme on fait du bouillon à la minute avec un comprimé de jus de viande, c'est un avantage énorme, un avantage qui, peut-être même, nous a valu la défaite.

Le même confrère nous conte qu'un inventeur russe s'en vint un jour proposer à notre défense nationale un procédé pour faire de l'essence avec de l'eau. Comme « de bien entendu », l'inventeur fut éconduit. On le prit pour un piqué, un cinglé, un loufoque et on le mit à la porte à peine poliment du ministère où il s'était adressé.

Notre confrère se demande si ce n'est pas l'invention de ce Russe qui a été acquise et exploitée par l'Allemagne. Ce n'est pas sûr, mais c'est possible. Ce ne serait pas la première fois que l'étranger s'emparerait avec intelligence d'une invention proposée à la France et repoussée par elle avec beaucoup moins d'intelligence.

Il faut profiter de l'occasion pour former le vœu que désormais nous ne commettions plus de bévue de ce calibre. Les inventeurs chez nous sont nombreux, tous ne sont pas des fous ou des maniaques. Une idée de génie peut venir à n'importe qui. Je me souviens d'avoir reçu la plainte d'un employé de chemin de fer qui avait trouvé un système de fermeture automatique pour passage à niveau, laquelle empêchait tout accident. On avait refusé de l'examiner sous prétexte qu'il n'appartenait pas au corps des ingénieurs !

Ce Bureau des Inventions, dont on nous parlait sous tous les Gouvernements, il faudrait qu'on le créât et qu'il fonctionnât sérieusement. C'est le moment ou jamais d'être inventif.

PAN.

# Informations

### Ancien ministre inculpé de désertion

M. Jean Zay, ancien ministre de l'Education nationale, a été arrêté à Rabat, sur les ordres de l'autorité militaire, et est en prévention de Conseil de guerre, sous la grave inculpation de désertion.

M. Jean Zay, qui avait été nommé ministre de l'Education nationale par M. Léon Blum, et qui le demeura jusqu'à la déclaration de guerre, fit savoir à ce moment qu'il quittait son ministère pour accomplir son service militaire.

Simple brigadier, il était promu sous-lieutenant quelques jours plus tard. Il avait été affecté par décret au train des équipages, alors qu'il aurait dû régulièrement rejoindre un dépôt d'infanterie.

Malgré cette double faveur, il n'hésita point à abandonner son poste d'officier pour se joindre, avec toute sa famille et de nombreux israélites, aux passagers du « Massilia ».

M. Jean Zay a été conduit mardi à Clermont-Ferrand, où il comparaîtra devant le tribunal militaire de la 13e région.

### Rapatriement des grands blessés français

Le train composé de 5 wagons amenant les prisonniers français blessés est arrivé à Kreuzlingen.

Parmi les 85 prisonniers blessés ou malades, se trouvent 25 grands blessés.

Le train a quitté Kreuzlingen en direction de Lyon.

### En zone occupée

Des renseignements apportés par des voyageurs arrivés de la zone occupée semblent indiquer que le département de la Somme est celui qui a été le plus éprouvé par les opérations. Presque toutes ses villes, ses villages, et même des fermes isolées qui servirent de points d'appui, ont été terriblement touchés.

### Le paquebot « American Legion » en sécurité

Le département d'Etat annonce que le paquebot américain « American Legion », transportant avec la princesse Martha de Norvège les citoyens américains évacués de Scandinavie en Amérique, se trouve à environ 400 milles des côtes ouest de la Grande Bretagne, par conséquent loin du secteur déclaré dangereux par les autorités allemandes.

### La cession des bases britanniques aux Etats-Unis

Les départements intéressés ont commencé l'étude de détail de la cession aux Etats-Unis, par la Grande-Bretagne, de bases aériennes et navales. M. Sumner Welles a déclaré que toutes les nations américaines étaient tenues au courant des négociations.

Sur une question posée par un journaliste, il a indiqué que les Etats-Unis, n'envisageaient pas de signer avec d'autres nations américaines un accord analogue à celui conclu avec le Canada, en ajoutant que si une nation américaine en exprimait le désir, le gouvernement des Etats-Unis était prêt à engager des pourparlers.

### Le Congrès hindou contre le gouvernement anglais

Le Comité exécutif du Congrès hindou a voté une résolution réfutant la dernière offre britannique contenue dans le rapport du vice-roi du 8 août. La résolution invite la population de l'Inde à condamner l'attitude du gouvernement britannique, en tenant des réunions publiques de protestations et en adoptant d'autres méthodes.

La résolution, qui a été votée après cinq jours de délibération du Comité exécutif, déclare que le rapport du vice-roi et le discours Amery, du 15 août, sont absolument opposés, non seulement aux principes démocratiques auxquels se réfère le gouvernement anglais dans ses buts de guerre, mais aussi aux intérêts vitaux de l'Inde. En conséquence, le Congrès n'est pas en mesure d'accepter la proposition du vice-roi, ou de recommander au pays de le faire.

### EN PEU DE MOTS...

— Un formidable incendie de forêt a éclaté dans la région de Toulon ; les dégâts se chiffrent à plusieurs millions.

— Un bombardier anglais a lancé quelques bombes sur la forêt de Friedriehruh, où se trouve le mausolée élevé à la mémoire de Bismarck. Le monument n'a pas été atteint.

— Par suite de la pénurie presque totale de mazout, le préfet du Rhône a pris un arrêté prescrivant aux boulangers de cuire le pain exclusivement au bois ou au charbon.

— Un avion spécial allemand a conduit à Bruxelles les enfants du roi des Belges, qui étaient, actuellement, réfugiés au Portugal, depuis leur départ du Lot où ils séjournaient au château de Montal.

— Le vice-amiral Derrieu, nommé au commandement de la marine de Tunisie, est arrivé à Bizerte.

# Chronique du Lot

### MEDITATION SUR LE PASSE ET L'AVENIR DE L'ECOLE PRIMAIRE

*Mardi 20 août avaient lieu à Albas, en présence d'une nombreuse assistance, les obsèques de M. Estardié, instituteur honoraire. Notre collaborateur Ernest Lafon prononça un émouvant adieu dont le passage sur un important sujet d'actualité doit intéresser tous ceux qui suivent d'un œil anxieux l'avenir de l'école primaire.*

Ce n'est pas sans une certaine appréhension que je prends la parole sur la tombe ouverte de notre collègue M. Estardié dont le décès ne peut que me rappeler combien est éphémère la suite des jours dont notre génération peut encore être assurée.

Toutefois, je croirais manquer à un simple devoir corporatif si je n'apportais ici le plus irrécusable témoignage de ce que fut la vie professionnelle d'un instituteur de village aussi modeste que méritant.

M. Estardié naquit à Albas en 1863 ; il y fut l'élève assidu et patiemment appliqué de M. Barriéty. Les aptitudes pédagogiques que certains d'entre nous allèrent acquérir sous une forme scientifique à l'Ecole normale, lui ne les tenait exclusivement que de l'exemple d'un excellent maître qui lui apprit deux vérités fondamentales :

Que les diplômes supérieurs ne sauraient remplacer la foi et le dévouement; qu'un maître ne peut vraiment faire œuvre utile et durable que si, dépourvu de toute ambition, il sait rester au village où sa destinée l'a rivé.

Et c'est ainsi que, dégagé de tout souci d'avancement, M. Estardié passe un bail de fidélité de 43 ans avec cette commune de Goujounac, après un court stage à Mauroux. Un tel maître peut disparaître ; je n'en suis pas moins convaincu qu'il n'est pas une famille de Goujounac qui ne lui conserve un reconnaissant souvenir. Dans tous les foyers on aura le culte de sa mémoire.

Sur les bancs de son école, M. Estardié a vu pendant 43 ans se succéder les pères, les fils, voire les petits-fils. Les bons élèves qu'il formait avec une patience éprouvée étaient souvent cités aux examens du certificat d'études à Cazals. Moins féru de science que du souci de former des caractères, l'on peut dire qu'il emporta de Goujounac l'unanime sympathie d'une population dont le maire et les membres du conseil municipal avaient été nourris de son idéal.

L'administration avait parfaitement reconnu ses mérites et lui avait conféré ses mentions honorables, médailles de bronze et d'argent, couronnées de la rosette d'officier de l'Instruction publique.

Distinctions dont je reconnais d'ailleurs la toute précarité et les fugitives satisfactions que l'on n'emporte pas dans l'Eternité ou comptera seule la valeur de nos actes devant Dieu et devant les hommes.

Mais, à ce point de vue, M. Estardié, vous nous quittez la conscience en repos. Au moment où nos esprits angoissés se demandent ce que deviennent nos principes et cette devise républicaine si chère à nos ancêtres qui la conquirent de leur sang, vous pourriez répondre comme tant d'autres collègues de votre génération :

La Liberté, nous l'avons toujours comprise et enseignée dans sa plus noble acception qui n'avait rien de commun avec la licence et le sabotage.

L'Egalité, nous l'avons professée sous l'égide de l'émulation dans le perfectionnement de soi-même, ennemi de toute surenchère dans le présomptueux nivellement des masses par en-bas et dont l'esprit par trop primaire ne saurait escalader les cieux.

Quant à la Fraternité des peuples, n'a-t-elle pas été toujours notre idéal dans tout ce qu'elle avait de profondément humain, mais sans oublier que les bases profondes de cette fraternité résident d'abord dans le culte du foyer et de la patrie.

A cette devise républicaine qui fut la nôtre et dont nous étions si fiers, les nécessités présentes ont cru devoir en substituer une autre : Famille, Patrie, Travail.

Mais est-ce que les instituteurs de votre génération n'ont pas toujours enseigné le culte de la famille, l'amour du foyer et l'attachement au terroir natal ? Si des causes venues des villes ont troublé ce concept familial par l'appât du mirage le plus trompeur des cités, c'est tout simplement parce que des forces maléfiques furent plus puissantes que l'enseignement quotidien dans les écoles rurales. Que ceux qui ont favorisé la dépopulation des campagnes prennent donc toutes leurs responsabilités et ne les rejettent pas sur ces instituteurs paysans, fils de paysans dont l'amour de la terre de France était enraciné aux plus profondes fibres de leur cœur.

Le culte de la Patrie a-t-il de plus fervents adeptes que votre génération, souvent née au lendemain de la défaite de 1870 et qui porta dans l'école les disciplines forgeant les aspirations des soldats du Droit et de la Liberté des institutions françaises ?

Le culte du travail enfin que l'on veut rénover sur des bases plus stables, vos élèves ne l'ont-ils pas appris de votre militant exemple alors que vous consacriez si scrupuleusement à l'école et à la mairie tous vos loisirs et même vos dimanches faisant à la population le plus généreux don de vous-même ?

Je tiens à le répéter : Mon cher collègue, vous nous quittez, la conscience en repos. Mais vous nous quittez aussi aux plus sombres heures de notre histoire en laissant à nos jeunes successeurs de terribles responsabilités.

C'est à eux qu'il appartiendra de forger à la France une jeunesse entièrement saine de corps et d'esprit, de secouer les débilitantes facilités qui nous chloroformaient, de redonner le goût des grandes et solides institutions, de prévenir les utopiques méfaits d'un *Droit* égoïste pour lui substituer le *code des Devoirs* et du sacrifice.

Et si nous restons pantelants et meurtris sous le faix de nos malheurs, laissez-moi vous dire avant de vous retrouver dans un monde meilleur que nous gardons la foi pédagogique des aînés : celle qui doit nous refaire une conscience nationale.

La foi n'est pas une thérapeutique négligeable. Elle doit, dans la souveraine harmonie renouer la chaîne du passé et des bonnes volontés présentes, secouant une morbide paresse spirituelle pour nous élever jusqu'aux sommets de la doctrine cartésienne. Elle doit nous débarrasser des coupables et pernicieuses erreurs pour nous aiguiller dans la voie de la sagesse, et de la raison, par le truchement de l'effort.

C'est pourquoi j'ai tenu à vous rendre un pieux hommage en vous disant un dernier adieu au nom de tous ceux qui ont suivi votre convoi funèbre, au nom de vos anciens chefs et de vos collègues que la difficulté des communications a empêché d'être présents, au nom de vos compatriotes dont vous aviez toute la sympathie et qui vous avaient élu au conseil municipal, au nom enfin de cette population de Goujounac que vous avez si bien servie, que vous avez tant aimée et qui vous conserve sa profonde et reconnaissante affection.

Et vous, son fils, mon cher ami, si cruellement éprouvé au moment où démobilisé vous rentrez au foyer, désormais vide, soyez fier de votre excellent père et recevez l'expression de nos condoléances bien sympathiquement attristées.

### ASSURANCES SOCIALES

Les circonscriptions des services régionaux des assurances sociales sont modifiées.

La circonscription du service régional de Toulouse est composée des départements suivants : Ariège, Haute-Garonne, Gers, Lot, Lot-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne et par la partie non occupée des départements de la Gironde, des Landes, des Basses-Pyrénées.

Les caisses primaires départementales d'assurances sociales sont tenues de servir les prestations d'assurances maladie, maternité aux assurés résidant dans la circonscription du service régional qui, en raison des circonstances, rencontrent des difficultés pour obtenir le paiement desdites prestations par leur caisse d'affiliation.

Toute caisse d'assurance vieillesse ou union régionale est tenue de payer les arrérages des pensions de vieillesse et d'invalidité aux assurés qui, en raison des circonstances, rencontrent des difficultées pour obtenir le paiement desdites pensions par leur caisse d'affiliation.

Les assurés devront justifier de leur qualité de pensionnés, indiquer le montant de leur pension et souscrire une déclaration attestant que les arrérages réclamés n'ont pu leur être réglés à la date de leur déclaration.

### PALAIS DES FETES

Samedi 24 et dimanche 25 août, en soirée à 20 h. 30. Dimanche, matinée à 15 h.

Victor Francen, Michel Simon, Madeleine Ozeray, Louis Jouvet, dans un chef-d'œuvre de Julien Duvivier

**LA FIN DU JOUR**

scénario de Charles Spaak et Julien Duvivier.

*En complément :* Un film magnifique à la gloire des pilotes d'essai :

**L'ESCADRILLE DU DIABLE**

### EDEN

Samedi 24, dimanche 25 août, en soirée à 20 h. 30. Dimanche, matinée à 15 h.

Une production grandiose

**SAN FRANCISCO**

avec Jeannette Mac Donald et Glarck Gable.

*En première partie :* Un bon complément

### A DES POILUS DU LOT

*Un chef qui a eu l'honneur de conduire à la bataille des soldats du Lot et qui a gardé d'eux le plus émouvant souvenir nous demande de leur exprimer ses sentiments de fidèle amitié par l'intermédiaire du « Journal du Lot ». Ayant quitté l'uniforme de guerre pour l'habit du cultivateur, il nous écrit la lettre suivante que nous sommes heureux de publier car elle fait autant d'honneur aux « poilus » du Lot qu'à leur chef :*

BIEN CHER DIRECTEUR,

Voici un mois écoulé que j'ai abandonné la ville de Valentré. Les vers d'Edmond Laubat chantent toujours dans ma mémoire :

*Tes créneaux qui disent encore*
*La valeur de l'âme ancestrale*
*Et ta fierté, mon beau Cahors !*

Repris par l'ambiance paysanne, car il faut vivre et faire vivre, je contemple au soir des rudes et chaudes journées, les molles collines de mon pays, la Gascogne, et par delà, bien loin, je revois mes soldats, mes amis et aussi, hélas ! la cruelle panique à laquelle nous assistions impuissants, à la suite du désastre...

N'étaient les tenailles persistantes de l'angoisse qui étreignent tout vrai Français, à l'heure actuelle, quel souvenir heureux j'eusse rapporté du pays quercynois, de ses rudes gars et aussi d'un commandement rendu facile par la valeur d'un cadre d'officiers et de sous-officiers incomparable, l'ardeur, la bonne volonté, la compréhension d'une troupe magnifique. Ah ! ce n'étaient plus des Marie-Louise. De très nombreuses poitrines portaient inscrits les sacrifices voulus de la « dère des dères ». Mais il y a des mots qui, si le masque reste impassible, ne laissent pas insensible le cœur d'un chef. Témoin : lorsque les Allemands menaçaient la Dordogne, j'ai bien dit la *Dordogne* et que la défense des lignes d'eau successives et parallèles eût été prévue, je dis à mes gaillards : « Les en- « fants, on va remettre ça. » — Une voix un peu rauque sortit d'un groupe : « Eh bien ! on ira. » — Celui qui avait parlé me regardait de ses grands yeux noirs et droits. Oh ! je le connaissais bien ce poilu du Haut Quercy !

C'est à vous, cher Directeur, que je veux confier une de mes tristesses. Vous me savez du sang quercynois dans les veines, car, je l'ai dit, un de mes ancêtres a laissé son nom dans les annales du Parlement et des Etats du Quercy. Un vénérable chanoine et les Conservateurs de vos bibliothèques, hommes charmants, ont bien voulu me le confirmer, les chartes qui leur sont confiées n'ont pas de secret pour eux. La guerre malheureuse, déclarée malgré nous, m'a permis de parcourir et de connaître à fond le Quercy ancestral et ses beautés. Mais il me fut impossible, étant donné son étendue, de rassembler au dernier moment des éléments trop éloignés les uns des autres pour leur dire « Au revoir » ou comme nous disons en langue d'Oc « Adichats » ou « A Diou sias ».

C'est à vous que je demande de m'enlever ce regret en reproduisant dans les colonnes de votre journal ce qui précède et aussi ceci : Celui qui a eu l'honneur de vous sentir dans sa main disciplinés et dévoués ne vous oublie pas. Il vous aime et vous estimera toujours et reviendra serrer vos mains calleuses, si Dieu lui prête vie. Il sait que, comme lui, vous aiderez notre Maréchal de France bien-aimé et ses collaborateurs à punir tous les crimes, à réparer tous les désastres, à rétablir l'ordre et le bon sens par un sage oubli des luttes partisanes avilissantes, par l'ardeur au travail et par l'autorité dans vos familles. Encore et toujours, amis Quercynois, il pousse avec vous ce cri d'amour : « Vive la France ».

« Notre France est debout, le courage serein, l'espérance profonde. »

Charles DE BOISSE.

### Administration préfectorale

Dans le mouvement préfectoral, nous relevons avec plaisir que M. Dop, le distingué et sympathique sous-préfet de Gourdon, est nommé sous-préfet de 2e classe d'Avranches (Manche).

M. Dop sera vivement regretté à Gourdon et dans le Lot où il ne comptait que des amis et où il laissera le souvenir d'un excellent administrateur.

Nous lui adressons nos bien vives félicitations.

Par ailleurs, nous apprenons que M. Sassier, Secrétaire général de la Préfecture, démobilisé, a été remis à la disposition de M. le Préfet pour le service des réfugiés.

Quand on se rappelle que notre département, au début de juillet, a vu sa population totale triplée, on ne pourra que trouver légitime qu'un administrateur spécial soit désigné pour diriger un service aussi important, quoique évidemment provisoire. Ce service a été assuré jusque là, dans des conditions pénibles, mais de façon irréprochable, au prix d'un effort de tous, qui ne pouvait sans doute être indéfiniment soutenu.

M. Sassier trouvera donc là, sous la haute direction de M. le Préfet Bézagu, une occasion nouvelle de montrer ses qualités d'administrateur. Nous lui souhaitons de nouveau la meilleure chance.

# CAHORS

## LA TRAGIQUE BAIGNADE DE DIMANCHE

Nous avons pu annoncer dans notre numéro de mercredi la quadruple noyade qui a eu lieu dimanche à Goulepdan, commune de Vire. Ce terrible accident a produit dans toute la région une vive émotion, surtout à Touzac où habitaient les victimes. Il est à remarquer qu'elles furent toutes victimes d'une fatale imprudence. Le jeune Cruzol fut pris d'une congestion ; d'ailleurs il ne savait pas nager, pas plus que sa mère et les réfugiés qui se jetèrent à l'eau pour le sauver. L'endroit où il se baignait est réputé comme étant le plus dangereux de Vire à Touzac : après 1 m. 50 de rochers presque à fleur d'eau et qui sont un trompe-l'œil, il y a brusquement un gouffre de 8 mètres de profondeur. C'est pour cela que les victimes de la baignade tragique de dimanche disparurent si rapidement.

Le pêcheur Dagusé, nous l'avons dit, accourut le premier sur les lieux et fit l'impossible pour sauver les malheureux. On doit également féliciter le maréchal des logis du train des équipages, Demougeot, qui entendant les appels « Au secours ! » se rendit rapidement à Goulepdan, et n'écoutant que son courage plongea à de nombreuses reprises pour essayer de sauver les victimes de cet accident. Il put ainsi retirer les corps des époux Delamare pendant qu'un pêcheur retirait celui du jeune Cruzol. Il essaya ensuite de retirer le corps de la femme Cruzol ; mais les forces l'abandonnant, on dut l'empêcher de continuer ses plongées.

L'autorité militaire serait bien inspirée en lui adressant des félicitations qu'il a bien méritées.

Des gens dévoués étaient pendant ce temps arrivés sur les lieux et prodiguèrent intelligemment — mais en vain, hélas ! — tous les soins nécessaires aux noyés dès qu'on les eût sortis de l'eau.

M. le Dr Rouma, de Puy-l'Evêque, et les gendarmes ne tardèrent pas non plus à arriver ; mais le dévoué praticien ne put que constater trois décès.

Le corps de Mme Cruzol, contrairement à ce que l'on avait d'abord prétendu, ne fut retiré que le lendemain matin à 400 mètres environ de l'endroit où elle avait disparu la veille.

Les époux Delamarre étaient réfugiés du département de la Seine ; ils laissent un orphelin de 13 ans et une grand'mère infirme de 84 ans.

### RAPATRIEMENT PAR LA ROUTE

Le Maire de Cahors rappelle que les réfugiés partant par la route doivent consulter la liste des départs affichée chaque jour sur le panneau placé devant la Mairie.

Tous ceux qui, sans motif valable, n'auront pas retiré, en temps voulu, leur Certificat de rapatriement modèle 2, c'est-à-dire la veille du départ avant 16 heures, ne pourront partir qu'après le dernier inscrit de ladite liste.

**Le Salon de Coiffure « NINY et ROGER » sera ouvert à partir du mardi 27 août**

### Billets de Logement

Les personnes ayant logé des Officiers par Billets de Logement et qui n'ont pas encore rapporté ces Billets pour le règlement de leur indemnité, sont priées de les remettre à la Mairie avant le 28 août, dernier délai.

Les logeurs qui ne se conformeront pas à cette note risquent par la suite de perdre le bénéfice de l'indemnité.

### Lycée Gambetta

A la liste des élèves du Lycée Gambetta reçus au Baccalauréat de Mathématiques, que nous avons publiée, nous devons ajouter de nom de M. Hippert.

### ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

*du 16 au 23 août 1940*

*Naissances*

Vannier Fernand, rue Wilson.
Delbreil Henri, rue Wilson.
Stéphan Jean-Claude, rue Wilson.
Pierpaoli Bernard, rue Wilson.
Doye Jean, rue Wilson.
Jany Georges, rue Wilson.
Dumont Michèle, rue Wilson.
Bréjolin Rose, rue Wilson.
Caboche Nicole, rue Wilson.
Arnal Solange, 16, rue Lastié.
Bodart Marie-Antoinette, rue Wilson.

*Mariages*

Llachet José, peintre en voiture, et Réversat Marie, s.p.
Constans Raymond, boulanger, et Bernard Jeanne, vendeuse.

*Décès*

Detains Berthe, Vve Chaumette, s.p., 78 ans, rue Wilson.
Contival Pierre, passeur, 67 ans, rue Wilson.
Wipf Paul, brigadier au 3e R.D.P., 22 ans, Hôpital du Grand Séminaire.
Gandouly Pierre, cultivateur, 54 ans, rue Wilson.
Gruyère Jeanne, Vve Arribat, 67 ans, route du Faillal.
Brunie Philippe, cultivateur, 69 ans, rue Wilson.
Langlé Louise, Vve Herbillon, s.p., 87 ans, rue Wilson.
Boyault François, employé, 70 ans, rue Wilson.
Vallée Marcel, soldat 207e R.A.L., 32 ans, rue Wilson.
Vaurillou Françoise, Vve Brunet, s.p., 87 ans, Camp des Monges.
Pélissié Denise, 16 ans, rue Wilson.
Berthié Jean, cultivateur, 42 ans, à Bégous.
Gasse Henriette, domestique, 49 ans, rue Wilson.
Billet Louis, soldat, 11e R.A.C., 36 ans, rue Wilson.
Ségard François, s.p., 82 ans, rue Wilson.
Delpoir Marie, épouse Dubois, s.p., 30 ans, rue Wilson.
Cambarou René, conducteur aux P.T.T., 38 ans, rue Pélegry.

### Service des pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré dimanche 25 août et lundi 26 août, jusqu'à midi, par la pharmacie MIROUSE.


**MESDAMES,**

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable **Huila-Purfleur. Sans** appareil, **sans** électricité, **sans** chauffeur, sans vapeur **sur la tête, rien de tout** ce qui **fatiguait** la **cliente** et ses **cheveux ;** une **huile végétale** sur les cheveux enroulés, qui les **revitalise** pendant qu'elle les **frise** et **c'est tout.** L'indéfrisable **Huila-Purfleur** est une merveille et le fruit de **16 années** de minutieuses **recherches** pour donner à la cliente le **maximum de satisfaction.**

*C'est la propriété de* **M. POPOVITCH**

Spécialiste renommé d'Indéfrisables

4, *rue Mal-Foch, CAHORS — Tél.* 170

**Pas plus cher, mieux, plus chic**


# Nos Echos

**Notre pain quotidien.**

Il n'est pas fameux, notre pain quotidien. Nous n'en sommes pas, heureusement, à l'affreuse mixture noirâtre et gluante qu'on nous a dispensée pendant l'autre guerre, mais comme il y a loin de cette mie lourde et bien tassée qu'on nous sert aujourd'hui à la miche légère et savoureuse qu'on mangeait il y a encore quelques semaines.

La suppression du pain frais est nécessaire, c'est entendu, et si nous exprimons des regrets, nous ne récriminons pas. Mais pour que cette mesure d'interdiction donne tous ses résultats, il faut qu'elle soit générale.

A Cahors et dans les villes, elle est appliquée avec rigueur et nous ne nous en plaignons pas. Nous demandons seulement s'il en est de même chez les boulangers des communes rurales.

Et cela n'est pas négligeable car les habitants de la campagne sont, on le sait, de grands consommateurs de pain !

**Dans notre ciel.**

Pendant les hostilités nous avons vu bien peu d'avions au-dessus de Cahors. Hélas ! ils n'étaient déjà pas assez nombreux sur le front.

Depuis quelques jours, notre ciel est souvent rempli du ronflement de leurs moteurs. Soit qu'ils descendent, soit qu'ils montent, on les voit passer rapidement par groupes de trois ou de quatre. Ils filent dans le ciel bleu où leurs carlingues argentées brillent sous les rayons du soleil.

Quelques-uns s'attardent ! Jeudi matin, vers onze heures, trois d'entre eux, l'un derrière l'autre, firent la ronde au-dessus de notre ville.

Cela nous semble à présent d'un autre âge !

A les voir c'est plutôt de la tristesse qu'ils nous apportent. Et l'on se demande aussi pourquoi tant d'essence perdue!

**Un symbole.**

Malgré les temps si durs que nous vivons, on se livre chez nous à des travaux dont la nature même semble devoir faire des œuvres de paix.

C'est ainsi que nous vu restaurer ces jours derniers la route de Paris tout comme si nous étions en période normale ! Il était passé tant de milliers d'autos et de camions sur cette route depuis le mois de mai que, si solide que fût son macadam, il était entamé.

On l'a complètement recouvert d'une nouvelle et épaisse couche de goudron et de graviers. Et maintenant la route de Paris est toute neuve ; elle offre aux autos une surface magnifiquement plane.

C'est un symbole ! On ne restaure pas seulement le gouvernement et les institutions !...

Félicitations aux Ponts et Chaussées.

### Rentrée des classes

2 septembre. — Enseignement primaire.

15 septembre. — Enseignement secondaire.

1er octobre. — Enseignement supérieur.

**Le Salon de Coiffure « NINY et ROGER » sera ouvert à partir du mardi 27 août**

### AVIS AUX COMMERÇANTS

Journellement, le Commissaire de police est saisi de plaintes contre des commerçants qui refusent de vendre à certains clients.

Il est rappelé aux commerçants qu'ils ne doivent pas, sous peine de poursuites correctionnelles, refuser de satisfaire, dans la mesure de leurs disponibilités, les demandes des clients.

### Surveillance des prix

Des procès-verbaux ont été dressés pour vente au-dessus de la taxe et pour défaut d'affichage des prix contre Mme Poujols, épicière, M. Guyonneaud, fils, épicier, rue Jean-Jaurès, Salamagne, charcutier, rue Clemenceau.

Pour défaut d'affichage des prix contre : Mme Cabrignac, épicière, rue Labarre ; Mme Andrieu, épicière, rue Wilson ; Mme Méric, épicière, rue V.-Hugo ; Mme Riols, épicière.

Sur plainte de particuliers, des enquêtes ont été faites contre Mme Latouille, épicière, Bd Gambetta, pour prix de vente paraissant exagéré de la chicorée.

Tous ces dossiers ont été transmis à la Préfecture pour être soumis au Comité de surveillance des prix.


**ETUDIANTS, ETUDIANTES**

Les Carrières Administratives sont de moins en moins accessibles.

Dirigez-vous vers les Affaires, le Commerce, l'Industrie, que notre Economie Nationale va faire revivre, et qui vous ouvriront de vastes débouchés.

Les **COURS PIGIER** vous y prépareront **rapidement** et à **peu de frais** en vous apprenant :

SECRÉTARIAT, DACTYLOGRAPHIE, STENOGRAPHIE, COMPTABILITE, DROIT COMMERCIAL, LANGUES, etc... COUPE, COUTURE, MODES, etc...

Sections Jeunes Gens et Jeunes Filles absolument séparées.

*Ouverture des cours le 2 septembre 1940. Renseignements et inscriptions reçus tous les jours : 12, Boulevard Gambetta, Cahors.*


## Arrondissement de Cahors

### Albas

*Obsèques.* — Mardi soir ont eu lieu les obsèques de M. Estardié, Instituteur honoraire, décédé à l'âge de 77 ans. Dans le cortège, nous avons remarqué la présence du conseil municipal, les élèves de nos écoles conduits par leurs maîtresses et l'affluence de la population albassienne.

A. M. Estardié Daniel qui, tout récemment démobilisé, rentre dans une maison vide après la mort de son excellent père, nous adressons nos sincères condoléances ainsi qu'à toute la famille.

### Larroque-des-Arcs

*Nécrologie.* — Ces jours derniers est décédé M. Edouard Contival, bouilleur de cru ambulant, pêcheur et fermier du bac.

Il était âgé de 68 ans. C'était une physionomie très sympathique. Nous adressons à la famille nos vives condoléances.

### St-Paul-Labouffie

*Carnet Blanc.* — Mardi a été célébré, en l'Eglise St-Etienne, le mariage de Mlle Angèle Hugon, la gracieuse fille du forgeron bien connu de la région, avec M. Jean Longuet, électricien à Cahors.

Nos vœux de bonheur aux nouveaux époux et nos félicitations à ces deux familles honorablement estimées.

### Cazals

*Succès.* — Mlle Mazars, de Cazals, vient d'être reçue aux examens du baccalauréat A' ; son frère, M. Mazars, a été admissible au baccalauréat 2e partie, philosophie.

Nous adressons aux enfants de notre distingué compatriote, l'intendant militaire général Mazars, nos bien sincères félicitations.

## Arrondissement de Figeac

### Figeac

*Accident.* — Lundi soir, vers minuit, avisés par la gendarmerie de Capdenac-gare que des automobilistes se dirigeant sur Figeac venaient de blesser un piéton, et l'avaient abandonné sur la voie publique, l'adjudant Déjean et les gendarmes Cadiergues et Cabrolié se mirent à leur recherche. Ils rencontrèrent sur les quais trois individus en état d'ivresse qui déambulaient en criant et en chantant. Interrogés, ceux-ci finirent par avouer qu'ils étaient les auteurs du délit de fuite.

Le blessé fut transporté d'urgence à l'hospice, où ses blessures furent déclarées graves. Procès-verbal a été dressé et transmis à M. le Procureur de la République.

*Pas de chômage.* — Le Conseil municipal de Figeac, dans ses préoccupations premières, a situé et consciencieusement étudié la question du chômage.

Jusqu'ici, ce problème essentiel a été parfaitement résolu. Mais l'avenir ? Il semble que le public peut être rassuré à ce sujet.

Les travaux d'adduction d'eau potable se poursuivent activement.

D'autres perspectives s'offrent à l'emploi de la main-d'œuvre : le prolongement de l'avenue de Paris par les jardins de l'hospice ; la percée vers l'ouest, en direction de la rue Pierre-Curie, donnant, enfin, une issue au cul-de-sac fermé par le boulevard Fernand-Pezet ; les réparations à la route du Cingle ; le curage poursuivi du canal, etc... autant de réalisations qui procureront du travail aux ouvriers de Figeac, en morte saison.


**LES COURS PIGIER**

ouvrent le 2 septembre 1940

1, Place Champollion, FIGEAC

*Les renseignements gratuits et sans engagements y sont donnés pour les Cours de*

**COUPE, COUTURE, MODES, LINGERIE**

etc...

*Prix modérés — Facilités de paiement*


*Don généreux.* — Notre célèbre compatriote, M. Charles Boyer, a fait parvenir des sommes importantes à deux personnalités de Figeac, à titre de participation aux œuvres de guerre, et au bénéfice des malheureux touchés par la catastrophe.

Nous nous faisons l'interprète du public figeacois pour féliciter et remercier une fois de plus, l'illustre et généreux artiste.

*Accident.* — M. Abel Roudayre, entrepreneur de transports à Figeac, revenait à bicyclette à son magasin, lorsqu'il fut rejoint par deux taurillons qui le jettèrent bas de la selle.

Dans sa chute, M. Roudayre a eu le nez endommagé et il a fallu l'intervention du docteur pour arrêter l'hémorragie occasionnée par cette chute.

Nous souhaitons à M. Roudayre un prompt rétablissement.

### Lacapelle-Marival

*Mort pour la France.* — Nous avons appris avec regret la mort de notre sympathique compatriote, Henri Delbos, décédé en captivité des suites de ses blessures, quelques jours avant l'armistice.

Nous adressons à sa veuve, à sa fille, à tous les parents, nos bien vives condoléances.

*Naissances.* — Anne-Marie Bennes, à Bétille ; Guy-Georges-Charles Mazet, à La Fontaine ; Gilbert Labro, place du Fort.

*Décès.* — Noémie Lapergues, née Jammes, 65 ans, à Laroque ; Paul Alcouffe, ancien combattant de 1914 et mutilé, 54 ans, à Laroque ; Odile Petitet, 14 mois, place de la Halle.

### Larnagol

*Nécrologie.* — Nous avons appris avec un bien vif regret la mort de Mme Auguste Vinel, épouse de notre excellent et sympathique compatriote, M. Vinel, directeur honoraire de la Société Générale à Paris. Nous prions M. Vinel et tous les parents de vouloir bien agréer l'expression de nos sincères condoléances.

### AVIS DE DETTES

M. VIEIRA, propriétaire du Café-Restaurant de la Petite Vitesse, ne répond pas des dettes que pourra faire Mme BLANC, connue à Cahors comme Mme VIEIRA (32.604).

# Dernière heure

### La Légion Française des Anciens Combattants

Au cours du Conseil des Ministres qui s'est tenu vendredi à Vichy, le Gouvernement a décidé la création unique de la Légion Française des Anciens Combattants.

On sait qu'à la suite de divergences de vues de certains dirigeants d'association, la Légion précédemment créée s'était scindée en deux.

### Londres subit un violent bombardement

La ville de Londres a subi vendredi un bombardement assez sérieux. Les avions ennemis volaient isolément ou en petites formations. Deux salles de cinéma ont été endommagées, le hall d'un bâtiment administratif a été complètement démoli. On signale des victimes blessées, dans la plupart des cas, par des éclats de vitres.

### Les Anglais utilisent eux aussi des canons à longue portée

L'agence Reuter annonce, de source autorisée, que quelques salves ont été tirées, vendredi soir, par des batteries côtières britanniques par-dessus le détroit du Pas-de-Calais.

### Journal interdit

Par décision de la présidence du Conseil, le journal hebdomadaire « Aux Ecoutes » a été interdit.


Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
*Le co-gérant :* L. PARAZINES.


## Arrondissement de Gourdon

### Martel

*Foire.* — Lundi 26 août se tiendra à Martel une foire qui, tous les ans, est très importante.

### Souillac

*Mort de l'acteur de cinéma Dorville.* — On annonce la mort à Souillac, où il s'était réfugié, de l'artiste de cinéma et de théâtre Dorville, qui s'était acquis une célébrité dans les rôles de composition. Il avait créé un type d'ouvrier faubourien, gouailleur et truculent qui dénotait chez lui une observation très fine et un sens comique très sûr. Ses meilleurs films furent : « Circonstances atténuantes », « Sans Famille », « Don Quichotte », et ses plus grands succès au théâtre étaient sans doute les revues de Rip, où il était d'un pittoresque savoureux.

### Thédirac

*Succès.* — Nous apprenons avec plaisir que M. Mottaz, élève du Lycée de Cahors, fils de M. Mottaz, instituteur à Thédirac, vient d'être reçu définitivement au baccalauréat 2e partie (mathématiques élémentaires). Nos sincères félicitations.


**GAZOGÈNES à BOIS**

**VIC**

**Breveté S.G.D.G. — Appareil habilité**

*Avenue de l'Abattoir, CAHORS (Lot)*

**DEPART SANS ESSENCE**

Nous vous présentons notre **GAZOGÈNE A BOIS V.I.C. qui vous donnera les avantages suivants :**

1° Un prix de revient de consommation 3 à 4 fois inférieur à celui du charbon de bois, puisqu'il vous sera possible d'utiliser des bois de toutes essences.

2° Un rendement supérieur (8 à 10 %) par l'emploi des produits de la distillation du bois qui sont entièrement utilisés dans la carburation.

3° Un départ sans essence 2 à 4 minutes suivant le type du véhicule.

4° La possibilité d'employer un combustible propre.

5° Par notre principe de foyer utilisant du bois à 20 % d'humidité nous vous mettons à l'abri des pannes dues aux intempéries (neige, brouillard).

6° Un appareil robuste dans lequel tous les organes ont été prévus pour durer.

7° Un foyer pratiquement indestructible, mais cependant facilement démontable.

8° Un dépoussiérage automatique du foyer grâce à notre grille spéciale.

9° Un rendement constant, le foyer continuellement propre.

10° Une garantie de durée pour votre moteur, un de nos clients a parcouru à l'heure actuelle, sans la moindre révision, 105.000 km. avec notre appareil, et le moteur ne présente trace de fatigue.

11° Tous nos clients sans exception font des éloges de nos appareils.

Ces avantages vous procureront une marche sûre et régulière sans aucune intervention du chauffeur.

*Consultez-nous, en nous remettant les caractéristiques du véhicule dont vous prévoyez l'équipement :*

1° La marque de votre véhicule ; 2° La charge utile ; 3° Le type ; 4° La puissance.

*Nous vous adresserons nos prix et conditions de vente.*



**PROPRIÉTAIRE**

dans obligation de réaliser sa récolte vend son **VIN ROUGE** à francs l'hecto **300** port, régie, fût compris. **Elisa BOSC,** propriétaire, AUBAIS (Gard).


## PETITES ANNONCES

**SUIS VENDEUR,** dans commune du département du Lot,, **Immeuble et dépendances,** pouvant convenir pour petite industrie. Dispose grande licence café-restaurant. *Traite directement.* Ecrire : Francoual, 1, rue des Capucins, Cahors. (32.508).

**Madame Henri COUDERC,** née CONTOU, Infirmière diplômée de l'Etat et de l'Ecole Florence-Nightingale, est à la disposition de la population pour tous soins à domicile. S'adresser, 28, rue Donzelle, Cahors. (32.552).

**A VENDRE,** cause grande fatigue, centre de la ville, bien situé, **un fonds épicerie,** comprenant petit appartement, superbe petite boutique, arrière-boutique, rayonnage parfait, outillage moderne, grand chai, eau, gaz, électricité, bien achalandé, clientèle assurée. Libre à la vente. Pour traiter s'adresser, Cantogrel, agence Imm. du Lot, 4, rue des Jardiniers, Cahors. (32.553).

**A VENDRE,** Lot-et-Garonne, **Belle maison,** état neuf, 6 pièces, eau, électricité, une grande pièce y attenant avec jardin, emplacement unique pour tout commerce. S'adresser Cantogrel, agence Imm., 4, rue des Jardiniers, Cahors. (32.553).

**A VENDRE,** Lot-et-Garonne, **petite propriété,** seul tenant, comprenant 1 maison 3 p., eau, électricité, belle grange, 3 hectares environ, plein rapport, récolte, vigne pour 80 hectolitres vin, et prairie, convenant pour tout élevage. Prix demandé 70.000 fr. Libre de suite. S'adresser Cantogrel, agence Imm., 4, rue des Jardiniers, Cahors. (32.553).

**CHAUFFEUR LIVREUR,** Français, 38 ans, démobilisé, cherche place similaire, de suite, route ou ville. Ecrire : Belloc, 1, rue des Capucins, Cahors.

CHERCHE à acquérir un **vélo homme** grande taille ; une **remorque pour bicyclette ;** un **fourneau à gaz,** avec four. Faire offres à Mme BION, 67, boulevard Gambetta. (32.589).

CHANGEMENT D'ADRESSE : **Docteur NORDMANN,** 6, rue Pelegri, Cahors.

**POSSESSEUR quelque argent** prendrai participation dans affaire pouvant se développer. Ecrire : Stalens, 1, rue des Capucins. (32.593).

**Fonctionnaire** demande appartement meublé, 3-4 pièces ou plus. Faire offres à M. TRESSENS, Palais de Justice de Cahors (concierge) (32.595).

A vendre **Mathis Emy six,** cond. int. 5 pl., exc. état. *Moto Monet-Goyon,* 2 C.V. Ecrire BESSIERES, Anglars-Juillac par Castelfranc (Lot) (32.602).

**Leçons et Révisions,** latin, grec, français, philosophie par professeur adj. Lycée Janson-de-Sailly. Ecrire M. DAUMAL, 1, rue des Capucins (32.603).

A VENDRE, à 15 km. de Cahors, après décès, **Petit domaine de rapport :** Maison de 3 pièces, granges, dépendances, 20 hectares, terres, prés, vignes, bois, 25 sacs de blé, 18 pièces de vin, maïs, truffes, pommes de terre. Electricité, source ; peut faire vivre une famille. Prix : 35.000 fr., Robert, à Prayssac (Lot). Tél. 1.

A VENDRE, dans site superbe, **Domaine** de 35 hectares, seul tenant : 13 ha. prairies, 10 ha. beaux bois, 11 ha. terres. Maison de 4 pièces, plusieurs granges, étables. Maison de maîtres à réparer, 4 pièces. Electricité, source. Cette superbe propriété inexploitée depuis 25 ans et jamais vendue depuis est à céder cause cessation d'indivision et est susceptible, étant donné la qualité des terres, d'un très gros rendement. Occasion unique en ce moment, au prix de 75.000 fr., Robert, à Prayssac (Lot). Tél. 1.

A VENDRE, **Propriété de 2 hectares et demi,** comportant une belle maison d'habitation ancienne, intérieur et extérieur entièrement remis à neuf, eau, électricité, nombreuses dépendances, parc, roseraie, potager, prairie, 100 arbres fruitiers en production. Affaire exceptionnelle. Pour visite et conditions, s'adresser sur place : Migayrau, Montgesty (Lot). (32.596).

ON DEMANDE **Bonne** pour Café-Restaurant. S'adresser, 27, rue Maréchal-Foch, Cahors (32.605).


**Cabinet Immobilier**

**(21e année)**

**J. DELLARD**

*propriétaire, 1, rue Mar.-Joffre*

**CAHORS**

*VENTE ET ACHAT de propriétés de rapport et d'agrément*

**Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne**

TERRAINS A BATIR

**Fonds de commerce**
**Prêts hypothécaires**
**Expertises**

*TOUS RENSEIGNEMENTS* GRATUITS



VENDRE — ACHETER

**INDICATEUR IMMOBILIER**

**R. MARATUECH**

*Ex-commis greffier*

*Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de France*

**109, Bd Gambetta, Cahors - Tél. 44**

SANS SPÉCULATION — SANS SURVENTE

**VENTE - ACHAT**

LOCATION

**Propriétés - Immeubles - Villas**

TERRAINS

COMMERCES

**GRAND CHOIX**

*Tous renseignements gratuits*

UNIQUEMENT DU COURTAGE


**Etudes de Maître LAVAYSSIÈRE, Licencié en Droit, Notaire à Figeac (Lot)**
**et de Maître BERTRANDY, Licencié en Droit, Avoué à Figeac (Successeur de Maîtres MALRIEU, LOUBET et NUVILLE).**

# VENTE DE DIVERS IMMEUBLES ET D'UN FONDS DE COMMERCE

## à usage d'HOTEL-RESTAURANT

**dépendant de succession bénéficiaire -- Situés à FIGEAC (Lot), rue de Colomb.**

*Adjudication fixée au DIMANCHE QUINZE SEPTEMBRE MIL NEUF CENT QUARANTE, à QUATORZE HEURES, en l'Etude de Maître LAVAYSSIÈRE, Notaire à Figeac, 11, Boulevard Président-Wilson*

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Figeac, le quatorze août mil neuf cent quarante, enregistré,

Il sera procédé le dimanche quinze septembre mil neuf cent quarante, à quatorze heures, en l'étude de Maître LAVAYSSIÈRE, notaire à Figeac, et par le ministère dudit notaire, à ces fins commis, à la vente aux enchères publiques des immeubles et fonds de commerce ci-après désignés, dépendant de la succession de Madame Antonia MEULET, veuve de Monsieur Jules-Ernest CONTE, en son vivant restauratrice, demeurant à Figeac, rue de Colomb, où elle est décédée le quatorze avril mil neuf cent quarante.

Cette vente est poursuivie à la requête de :

1° Madame Emilie NADAL, sans profession, veuve de Monsieur Antoine MEULET, domiciliée à Marcilhac-du-Lot ;

2° Monsieur Marcel MEULET, représentant de commerce, domicilié à MILLAU (Aveyron), avenue Jean-Jaurès, n° 77 ;

Agissant :

Madame veuve MEULET et Monsieur Marcel MEULET, en qualité d'héritiers, mais sous bénéfice d'inventaire seulement de leurs fille et sœur, Madame Antonia MEULET, veuve CONTE.

Poursuivants ayant Maître BERTRANDY pour avoué.

### DESIGNATION

DES

### Immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

LOT UNIQUE

Ce lot comprendra :

1° Un immeuble situé à Figeac, rue de Colomb, n° 3, comprenant, au rez-de-chaussée : une cuisine et une salle de café ; au premier étage : une grande salle ; au deuxième étage : deux chambres ; au troisième étage : une chambre et une autre pièce servant de débarras ; grenier au-dessus recouvert en tuiles, le tout paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Figeac, sous le numéro 1119 de la section G pour une contenance d'environ soixante-dix centiares, lieudit « place Haute ». Cet immeuble confronte dans son ensemble à Mairie de Figeac, à propriété Lacam, et rue de Colomb;

2° Un autre immeuble, sis à Figeac, rue de Colomb, n° 13, à usage de cave et d'entre-sol, le surplus appartenant à la famille Baduel, paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Figeac, sous le numéro 1124 de la section G, pour une contenance d'environ cinquante-cinq centiares, « lieudit rue des Capucins », et confrontant dans son ensemble à propriété Baduel, rue de Colomb, et propriété Lherm ;

3° Un fonds de commerce d'hôtel-café-restaurant exploité dans l'immeuble sis à Figeac, rue de Colomb, n° 3 ;

Les éléments incorporels consistant en l'enseigne sous laquelle il est exploité, la clientèle et l'achalandage y attaché et la licence au moyen de laquelle ledit fonds est exploité ;

Et les éléments corporels comprenant le matériel et les objets mobiliers servant à l'exploitation dudit fonds. Ces divers objets sont énumérés en un inventaire dressé par Maître LAVAYSSIÈRE, notaire, à la suite du décès de Madame veuve CONTE, et sont également décrits dans le cahier des charges préalable à la présente vente.

### CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges, clauses et conditions pour parvenir à la vente, dressé par Maître LAVAYSSIÈRE, notaire à Figeac (Lot), commis à cet effet, a été déposé en son étude où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

### FRAIS

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

Au cas de surenchère du sixième, les frais d'adjudication sur première enchère, les frais de surenchère et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la revente sur surenchère, seront supportés par les vendeurs, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence existant entre le prix de la première adjudication et le prix de l'adjudication sur surenchère. Si le montant de ces frais est supérieur à cette différence entre le premier prix et le prix nouveau, l'excédent desdits frais incombera à l'adjudicataire qui en sera tenu en sus de son prix d'adjudication et au prorata de ce prix.

### MISE A PRIX

Les immeubles et fonds de commerce sus-désignés seront mis en vente en un seul lot, et sur la mise à prix de SOIXANTE MILLE FRANCS, ci. **60.000** fr.

Avertissement est donné à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales sur les biens mis en vente, d'avoir à les requérir avant la transcription du procès-verbal d'adjudication ou, en cas de surenchère, du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé en l'étude, à Figeac, par l'avoué soussigné, poursuivant la vente, le vingt et un août mil neuf cent quarante.

Signé : P. BERTRANDY,
*Avoué.*

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître LAVAYSSIÈRE, notaire à Figeac, 11, boulevard Président Wilson, et à Maître BERTRANDY, avoué à Figeac, y demeurant, 17, boulevard Président-Wilson.


CAHORS, IMP. COUESLANT.